

mes ministres ont jugé nécessaire de se faire autoriser par le Parlement à construire un second chemin de fer transcontinental dont la division Est servît à la commune circulation des convois de tous les chemins de fer, depuis Winnipeg jusqu'aux ports de mer du Canada. Mes ministres doivent faire faire sans retard les études topographiques nécessaires, afin que les travaux relatifs à la construction de cette partie de la ligne qui s'étend de Moncton à Winnipeg se poursuivent avec toute la diligence possible.

La loi autorisant le transport des pouvoirs exercés jusqu'à présent par le comité des chemins de fer du Conseil privé, à un bureau permanent des commissaires, sera accueillie avec beaucoup de satisfaction, je n'en doute pas.

La tâche difficile de répartir de nouveau la représentation du peuple dans la Chambre des Communes, conformément à l'Acte de l'Amérique britannique du nord et sur une base qui ne permet pas de critique, a été accomplie d'une façon qui, je l'espère, sera jugée satisfaisante par les électeurs.

La subvention accordée par le Parlement pour l'établissement d'une ligne de steamers nous mettant en communication directe avec la France, va, j'ai tout lieu de le croire, contribuer à augmenter considérablement notre commerce avec ce pays.

Les amendements à la loi concernant la naturalisation des étrangers auront pour effet de faire disparaître les inconvénients dont les Canadiens désireux de revoir leur pays natal ont eu jusqu'à présent à souffrir, et ils favoriseront aussi, dans une large mesure, la naturalisation des nombreux colons qui viennent s'établir au Manitoba et dans les Territoires.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie d'avoir libéralement pourvu aux frais du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En prenant congé de vous, j'ose exprimer l'espoir que les sacrifices que vous avez coûtés votre présence à cette session prolongée vous paraîtront moins lourds lorsque vous songerez aux grands avantages que vos labeurs auront procurés au Canada.

Alors, l'honorable Orateur du Sénat dit :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le troisième jour de décembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à jeudi, le troisième jour de décembre prochain.